

## DROIT DE LA GUERRE

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) (avec Annexes)  
Genève, le 8 juin 1977  
Signé par le Canada le 12 décembre 1977  
Ratifié par le Canada le 20 novembre 1990  
En vigueur pour le Canada le 20 mai 1991  
RTC 1991/2

## DROIT DE LA GUERRE

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)  
Genève, le 8 juin 1977  
Signé par le Canada le 12 décembre 1977  
Ratifié par le Canada le 20 novembre 1990  
En vigueur pour le Canada le 20 mai 1991  
RTC 1991/2

## DROIT

Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises  
Vienne, le 11 avril 1980  
Adhésion par le Canada le 23 avril 1991  
En vigueur pour le Canada le 1<sup>er</sup> mai 1992  
RTC 1992/2  
NOTE: Adhésion accompagnée d'une déclaration

## DROITS DE LA PERSONNE

Convention relative aux droits de l'enfant  
New York, le 20 novembre 1989  
Signée par le Canada le 28 mai 1990  
Ratifiée par le Canada le 13 décembre 1991  
En vigueur pour le Canada le 12 janvier 1992  
RTC 1992/3

## ENVIRONNEMENT

Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière  
Espoo, le 25 février 1991  
Signée par le Canada le 26 février 1991

## FEMME, CONDITION DE LA

Convention interaméricaine sur la nationalité de la femme  
Montevideo, le 26 décembre 1933  
Signée par le Canada le 23 octobre 1991  
Adhésion par le Canada le 23 octobre 1991  
En vigueur pour le Canada le 23 octobre 1991  
RTC 1991/28

## FEMME, CONDITION DE LA

Convention interaméricaine sur la concession des droits politiques à la femme  
Bogota, le 2 mai 1948  
Signée par le Canada le 23 octobre 1991  
Ratifiée par le Canada le 23 octobre 1991  
En vigueur pour le Canada le 23 octobre 1991  
RTC 1991/29

## FEMME, CONDITION DE LA

Convention interaméricaine sur la concession des droits civils à la femme  
Bogota, le 2 mai 1948  
Signée par le Canada le 23 octobre 1991  
Ratifiée par le Canada le 23 octobre 1991  
En vigueur pour le Canada le 23 octobre 1991  
RTC 1991/30

## FINANCE

Accord portant création de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement  
Paris, le 29 mai 1990  
Signé par le Canada le 29 mai 1990  
Ratifié par le Canada le 25 février 1991  
En vigueur pour le Canada le 28 mars 1991  
RTC 1991/16

## GUERRE

Modification des réserves faites par le Canada relativement au Protocole du 17 juin 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques  
Genève, le 6 septembre 1991  
En vigueur pour le Canada le 6 septembre 1991

NOTE: Modification des réserves faites par le Canada relativement au Protocole en ce qui a trait aux moyens bactériologiques

## NATIONS UNIES

Résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant a) la situation dans le Golfe persique, et b) un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armements et d'équipements militaires à la Yougoslavie  
New York, à compter du 2 mars 1991  
En vigueur pour le Canada à la date d'adoption  
RTC 1991/51

NOTE: Les décisions du Conseil de sécurité, prises en vertu du chapitre VII de la charte des Nations Unies sont obligatoires pour tous les membres des Nations Unies avec effet immédiat

## NAVIGATION

Proposition de modification de l'Article X (2) de la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale faite à Monaco le 3 mai 1967, qui a été approuvée par la XIII<sup>e</sup> conférence hydrographique internationale de 1987  
Monaco, le 15 mai 1987  
Ratifiée par le Canada le 2 août 1991

## PAIX

Accord pour un Règlement politique global du conflit du Cambodge (avec Annexes)  
Paris, le 23 octobre 1991  
Signé par le Canada le 23 octobre 1991  
En vigueur pour le Canada le 23 octobre 1991  
RTC 1991/27

## PAIX

Accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriale, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge  
Paris, le 23 octobre 1991  
Signé par le Canada le 23 octobre 1991  
En vigueur pour le Canada le 23 octobre 1991  
RTC 1991/27

## PÊCHE

Modification à l'Annexe de la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique Nord, telle que modifiée par le Protocole signé à Tokyo le 25 avril 1978  
Tokyo, le 25 avril 1991

Acceptée par le Canada le 23 mai 1991  
En vigueur pour le Canada le 23 mai

1991/54